

Daniela Gloor

Sociologue lic. phil. I, Social Insight, Zurich

Hanna Meier

Sociologue lic. phil. I, Social Insight, Zurich

**Les hommes victimes de violence –
aspects scientifiques et sociopolitiques du débat**

Les hommes victimes de violence – aspects scientifiques et sociopolitiques du débat

Daniela Gloor, Sociologue lic. phil. I, Social Insight, Zurich

Hanna Meier, Sociologue lic. phil. I, Social Insight, Zurich

Mots clefs: *Violence dans le contexte social de proximité, violence domestique, violence contre les hommes, sociologie*

I. Introduction

L'article fait un survol des recherches et des débats portant sur la violence contre les hommes¹. Nous nous appuyons au premier chef sur la littérature en provenance de l'espace anglophone, où le traitement de cette thématique est avancé, mais intégrons aussi du matériel de l'espace germanophone. Dans la section II, nous nous intéressons aux différents discours sur la violence et posons la question de savoir dans quelle mesure des formes précises de violence, comme la violence domestique dans le contexte social de proximité, ont une importance sociale et suscitent donc un débat. La section III traite d'un point controversé dans le débat actuel: de multiples études attesteraient du fait que les femmes sont aussi violentes envers leurs partenaires masculins que les hommes envers leurs partenaires féminines. Dans la section IV, nous abordons la recherche consacrée aux conflits familiaux par MURRAY STRAUS ET AL., qui ont développé aux Etats-Unis l'instrument d'enquête du Conflict Tactics Scale (CTS) pour analyser les conflits dans les relations de couple. Quels sont l'arrière-plan et les intérêts de cette orientation de recherche? La section V présente la distinction entre deux formes différentes de violence: «la violence en tant que comportement spontané face aux conflits ou induit par la situation de conflit» et «le comportement violent et dominateur systématique». La section VI expose les incidences d'une différenciation entre ces deux formes de violence. Dans la section VII, nous examinons en détail le débat actuel qui a cours dans l'espace germanophone. Quelles positions et quels intérêts se font jour dans les discussions sur le thème des hommes victimes de violence? Dans la section VIII, nous formulons des demandes à l'intention de la recherche, de la pratique et de la politique.

II. Les discours sur la violence

La violence fait indéniablement partie des sujets qui provoquent des émotions; la thématique a sa place – quand bien même elle est changeante – dans le débat social. Ainsi, ce que l'on entend d'ordinaire par violence, ce que l'on classe comme type de violence et formes de violence problématiques ou qu'il faut considérer comme un problème important et qui donnent donc lieu à des débats, à une prise en considération et à un traitement – tout cela est loin d'être figé. La violence est, elle aussi, soumise aux conjonctures, aux intérêts et aux changements.

¹ Cet article a vu le jour à l'instigation de l'Association du Projet bâlois d'intervention contre la violence dans le couple Halt-Gewalt (Basler Interventionsprojekts gegen Gewalt in Ehe und Partnerschaft). Nous remercions très cordialement Ingrid Rusterholtz, Yvonne Hummel et Peter Loppacher, membres de l'Association, ainsi que les directrices du projet Karin Haerberli et Cécile Speitel pour la lecture critique d'une version antérieure de l'article et pour leurs précieux commentaires et remarques.

Dans les années 70 et le début des années 80, rendre attentif au fait que beaucoup de femmes connaissent la violence au sein du couple, que cette violence ne peut se résumer à des épisodes sporadiques et inoffensifs où les hommes perdent pied sur le plan émotionnel, mais que ces femmes sont, au contraire, victimes d'un usage massif et systématique de la violence de la part de leur partenaire ou ex-partenaire masculin, c'était se heurter au refus, à l'incrédulité, à l'incompréhension et au déni du problème. La mise à jour sur la place publique de cette violence est étroitement liée à la révolte politique contre la discrimination sociale à l'égard des femmes et à la revendication du mouvement féministe à l'égalité de droit et de fait entre les sexes. Les premières mesures concrètes pour aider et soutenir les femmes concernées ont été prises en Suisse dans les années 80 avec la création de maisons pour femmes maltraitées. Le vécu de la violence, resté jusque-là tabou, a été étudié, a gagné en visibilité et s'est inscrit progressivement dans l'agenda socio-politique.

A l'opposé de ce qui se passait il y a une trentaine d'années, la violence contre les femmes est aujourd'hui un problème dont l'importance sociale est reconnue. La nécessité d'une aide ciblée et spécialisée pour les victimes n'est plus contestée, même si les garanties financières font parfois défaut. Parallèlement, la thématique a trouvé sa place dans la définition des problèmes auxquelles s'attèlent les institutions étatiques et supra-étatiques. Dans les pays européens, les autorités comme les législateurs accordent une attention croissante à la violence dans le contexte social de proximité².

Le fait pour la société de prendre conscience de certaines formes de violence et de se montrer disposée à assumer des responsabilités envers les victimes ne constitue pas une valeur fixe et définie; il est, au contraire, le résultat de processus de définition et de négociation dans la société. L'exemple de la violence contre les femmes n'en est pas la seule illustration. La maltraitance, la négligence envers les enfants et leur exploitation sexuelle, la violence des jeunes, la violence à l'égard des personnes âgées, le racisme, la violence motivée par le racisme et la traite des êtres humains ou des femmes – voilà autant de formes de violence et de vécu des victimes dont la prise de conscience officielle est ancrée dans le temps. On constate que ces sujets n'ont suscité l'intérêt général que depuis peu ou donnent lieu à une approche nouvelle par rapport aux périodes précédentes.

Le vécu masculin de la violence est aussi l'objet – et c'est nouveau – des débats sur la violence. En Europe au moins, l'attention croissante portée à ce sujet – celui du vécu masculin de la violence et des hommes victimes de violence – est récente.

Si l'on examine les discussions ayant trait au vécu masculin de la violence, on est frappé par deux choses: premièrement, la véhémence et le mordant qui se manifestent parfois et, deuxièmement, le

² Voir notamment à ce sujet le rapport mondial de l'OMS sur la violence (KRUG ETIENNE G. ET AL., World report on violence and health, Geneva 2002), le rapport du Groupe de spécialistes pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes du CONSEIL DE L'EUROPE (éd.) (Rapport final d'activités du EG-S-VL comprenant un plan d'action de lutte contre la violence à l'égard des femmes., Strasbourg 1997) ou le rapport du Groupe d'experts sur la violence domestique suite au 8^e Congrès des Nations Unies sur la prévention de la criminalité et le traitement des auteurs d'infractions (JAMIESON WANDA/HART LIZ, A Manual for Practitioners on domestic violence. Prepared in co-operation with the Department of Justice, Canada and the Helsinki Institute for Crime Prevention and Control for the Expert Group Meeting on Violence against Women, Vienna 1991). En ce qui concerne les innovations administratives et légales, voir, p. ex. pour l'Autriche (LOGAR ROSA, Gemeinsam gegen Männergewalt – Täterarbeit, Gewaltprävention und institutionelle Vernetzung, in: LOGAR ROSA/RÖSEMANN UTE/ZÜRCHER URS (ed.), Gewalttätige Männer ändern (sich). Rahmenbedingungen und Handbuch für ein soziales Trainingsprogramm, Berne/Stuttgart/Vienne 2002, 17, 17 ss) ou pour la Suisse la loi introduite le 1^{er} janvier 2003 dans les cantons de Saint-Gall et Appenzell Rhodes Extérieures autorisant la police à expulser le conjoint et à lui interdire le retour (GEWALT.LOS, Häusliche Gewalt. Wegweisung und Rückkehrverbot, zivilrechtliche Schutzmassnahmen. Informationsbroschüre Interventionsprojekt des Kantons St. Gallen gegen häusliche Gewalt, St. Gallen 2003).

choix d'une optique résolument étroite face à la thématique. Le thème de fond abordé – le vécu masculin de la violence *en général* – reste assez souvent à l'arrière-plan. La discussion se limite à la violence que les hommes subissent de la part des femmes. Le traitement sélectif du sujet semble parfois se réduire à un simple problème d'arithmétique: les hommes sont-ils aussi souvent victimes de *violence domestique* exercée par leurs partenaires féminines que les femmes de la part de leurs partenaires masculins?

Un autre débat ayant trait au problème des hommes victimes de violence semble s'amorcer de façon plus constructive et plus fructueuse. Il se réfère à la perspective adoptée par la recherche genre. Il s'attache essentiellement à réfléchir au sexe en général, en tant que facteur constitutif de violence et de vécu de la violence, pour ensuite thématiser. Le vécu de la violence en général, ainsi que les questions de prévention de la violence sont analysés de façon sexospécifique. Ce qui permet d'engager un débat nettement plus nuancé et plus global. Jusqu'à tout récemment, une telle démarche s'est largement bornée au problème de la violence dans le contexte social de proximité, respectivement de la violence dans les relations de couple. Après que les femmes ont promu l'analyse sexospécifique de cette forme de violence dans le débat social, elles se sont vues justement déléguer par la suite cette étude. D'autres formes de violence et le vécu masculin de la violence en tant que tel – que ce soit du côté de l'auteur ou de la victime – n'ont guère été abordés à ce jour. L'approche proposée par la recherche genre ouvre à cet égard d'autres pistes de réflexion: quelles expériences un homme fait-il *en tant qu'homme* – et non simplement *en tant que personne*? L'approche genre permet d'étudier, dans le contexte social de proximité mais aussi au-delà, différentes configurations: violence exercée par les hommes contre les hommes, celle exercée par les femmes contre les hommes, celle des hommes à l'égard des femmes et celle des femmes à l'égard des femmes. Ces questions occupent une place de premier plan dans cette approche et servent aussi de base à une réflexion sur le vécu masculin en tant que victime dans le contexte social de proximité. Avant de revenir sur cette démarche à la fin de notre article, nous nous consacrons d'abord au «débat sur la symétrie» en cas de violence au sein du couple.

III. Caractère peu probant des études sur la symétrie des sexes

On ne cesse d'étayer l'affirmation selon laquelle les femmes et les hommes sont victimes de violence domestique dans la même proportion en renvoyant aux résultats empiriques de recherches. On met notamment en avant le nombre important d'études dans ce sens. Le fait que plus d'une centaine d'études démontrent que les hommes sont victimes de violence est considéré comme un argument de poids dans le débat. Ce point de vue a deux ardents partisans dans l'espace germanophone: le sociologue JÜRGEN GEMÜNDEN, qui a consacré une thèse à ce sujet dans les années 1990 à Marbourg et MICHAEL BOCK, professeur de criminologie à Mayence, auteur, en 2001, d'une expertise à l'attention du Bundestag allemand concernant la protection de droit civil en cas de violence domestique. Ils s'appuient tous deux dans leurs contributions sur le vaste fond de recherche sur la violence domestique contre les hommes dont nous avons parlé.

Il est donc opportun de soumettre les études citées à un examen plus approfondi. Comme le montrent nos recherches, deux publications sont avant tout citées quand il s'agit de documenter l'existence d'une impressionnante variété de preuves empiriques. Deux chercheurs anglophones se sont chargés du fastidieux travail de réunir le plus grand nombre d'études concernant les hommes victimes de violence domestique. Une étude émane de JOHN ARCHER, initialement zoologue et aujourd'hui professeur de psychologie à l'université anglaise de Central Lancashire à Preston³. Il a

³ ARCHER JOHN, Sex differences in aggression between heterosexual partners: A meta-analytical review, in: Psychological Bulletin, 2000, 651, 651 ss.

soumis 82 études à une analyse réelle et à une interprétation globale. L'autre étude est l'oeuvre de MARTIN FIEBERT, également professeur de psychologie, qui enseigne à l'université américaine California State University à Long Beach⁴. Dans la publication qu'il a fait paraître à titre de bibliographie commentée, il examine 79 études⁵. Dans l'intervalle, FIEBERT a étendu la bibliographie mentionnée et renvoie sur sa page d'accueil à plus de cent études scientifiques sur le sujet⁶.

Dans leurs travaux, ARCHER et FIEBERT aboutissent à la même conclusion: la violence domestique est répartie de façon égalitaire entre les sexes. Toutes les études auxquelles ils ont recouru confirment l'observation selon laquelle les femmes font preuve à l'égard de leurs époux ou partenaires masculins d'une agressivité physique analogue, voire plus grande que celle des hommes à l'égard des femmes.

Il n'est possible de vérifier la démarche de ARCHER et FIEBERT et leurs analyses une à une qu'en y consacrant beaucoup de temps et d'empirisme. Cela aurait dépassé nos possibilités. C'est néanmoins la mission que le Département irlandais de l'éducation et de la science a confié au professeur de sociologie MICHAEL S. KIMMEL, qui enseigne à la State University de New York⁷. KIMMEL est expert en empirisme quantitatif et travaille dans le domaine de la recherche genre (gender studies). Il s'intéresse au rapport entre sexe et société et au thème «Men and Masculinities»⁸. KIMMEL n'a pas mené lui-même d'étude empirique sur le thème de la violence dans le contexte social de proximité. Ce qui lui permet de prendre en quelque sorte du recul par rapport au débat. De plus, il n'est pas l'otage des intérêts d'un camp ou d'un autre pour effectuer son expertise. Relevons en outre que KIMMEL appartient à une branche critique de la science et qu'il n'a pas peur, en sa qualité de chercheur en études genre, de se frotter aux approches dites féministes.

KIMMEL a donc soumis à une nouvelle analyse les travaux empiriques étudiés par ARCHER et FIEBERT. Nous détaillons dans les paragraphes qui suivent les résultats de KIMMEL⁹ concernant les 79 études figurant chez FIEBERT¹⁰, censées apporter la preuve empirique qu'on observe une violence symétrique des femmes et des hommes dans les relations de couple.

Ce réexamen des études énumérées par FIEBERT montre que la plupart d'entre elles partagent une ou deux caractéristiques communes. Premièrement, 70 % des études utilisent, pour enregistrer le comportement violent, un seul et même instrument: 55 des 79 études travaillent avec le Conflict

⁴ FIEBERT MARTIN S., References examining assaults by women on their spouses/partners: Annotated bibliography, in: *Sexuality and Culture*, 1997, 273, 273 ss.

⁵ En 2002, en collaboration avec le géophysicien CHARLES E. CORRY et la praticienne ERIN PIZZEY, qui a ouvert à Londres la première maison pour femmes maltraitées et défend depuis quelque temps la thèse de femmes exerçant de la violence, FIEBERT a écrit un article récent sur le thème des hommes victimes de violence domestique. On trouve cet article sur le site de l'ONG privée «Equal Justice Foundation» (www.ejf.org/DV/dv-4.htm; consultation: 1^{er} avril 2003); sur la page d'accueil du site figurent notamment les quatre résultats suivants, décrits comme scientifiques, mais sans mention des sources: «The safest place for a child is with their biological father.»; «The safest place for a woman is in her home married to the biological father of her children.»; «Men and women are equally violent in domestic relationships», ainsi que la citation de Erin Pizzezy: «Any country that has tried to create a political solution to human problems has ended up with concentration camps and gulags.»

⁶ www.csulb.edu/~mfiebert/aussault.htm (consultation: 1^{er} avril 2003).

⁷ KIMMEL MICHAEL S., «Gender Symmetry» in *Domestic Violence. A Substantive and Methodological Research Review*, in: *Violence Against Women*, 2002, 1332, 1332 ss.

⁸ Sa dernière monographie: KIMMEL MICHAEL S., *The Gendered Society*. New York 2000.

⁹ KIMMEL, *Violence Against Women* 2002, 1332, 1332 ss.

¹⁰ FIEBERT, *Sexuality and Culture* 1997, 273, 273 ss.

Tactics Scale (CTS)¹¹. On peut dès lors se demander dans quelle mesure les particularités de cette méthode d'enquête déterminent les résultats. Nous présenterons plus en détail le CTS dans les sections IV et VI.

Deuxièmement, 37 % des études fondent leurs résultats sur des enquêtes réalisées auprès de jeunes adultes (29 des 79 études)¹². Seuls ont été interrogés des étudiant-e-s au collège (high school) et à l'université (college) ou des «dating couples», c'est-à-dire des couples non mariés, ne faisant pas ménage commun et dont les partenaires ont moins de 30 ans. Les étudiants du niveau secondaire ont, en général, entre 14 et 18 ans, l'âge des étudiants du niveau tertiaire se situant entre 18 et 22 ans. Si les sondages empiriques (en Amérique du Nord) sont souvent – pour d'autres sujets aussi – effectués auprès de collégiens ou d'étudiants, la raison tient moins à leur contenu qu'au fait qu'ils coûtent moins cher, qu'ils sont plus faciles à organiser que des enquêtes avec un échantillon représentatif de la population et que la participation est la plupart du temps très élevée. Le taux élevé de participation s'explique par le fait que les étudiants de certaines orientations ont l'obligation de prendre part à des sondages et à des expériences; cela fait partie de leur programme d'études au même titre que la fréquentation des cours et des séminaires. Les résultats sur le comportement violent dans les relations de couple obtenus à partir de ces études ne peuvent cependant pas être transposés tels quels à la population dans son ensemble. En effet, on ne peut guère assimiler toute la population aux groupes étudiés, c'est-à-dire les jeunes adultes, s'agissant de l'âge et des conditions générales de vie (état civil, formes de vie commune, situation familiale et professionnelle, revenu, couche sociale etc.).

Dans la nouvelle analyse de KIMMEL, sur les huit études restantes des 79 études présentées par FIEBERT (10 %) qui n'ont travaillé ni avec l'échelle CTS, ni exclusivement avec des jeunes, trois études posent la question de savoir comment les personnes interrogées *perçoivent* la violence ou si elles ont été *témoins* d'actes de violence. Ces études se contentent donc de se rapprocher du domaine d'intérêt, sans indiquer si les personnes interrogées subissent elles-mêmes la violence ou l'exercent. Une autre étude examine les homicides dans les couples et se situe donc dans le champ d'investigation qui nous intéresse. On peut néanmoins lui reprocher sur le plan méthodique de ne pas inclure les homicides commis par des *ex-partenaires*, qui représentent une part importante de ces homicides. Deux études travaillent ensuite avec des couples qui ont recours à une aide thérapeutique; en clair, elles étudient des groupes dits cliniques. Utiliser le résultat des taux élevés d'agressivité réciproque observés dans les groupes cliniques étudiés pour le valider ensuite pour l'ensemble de la population pose pourtant problème. On ne saurait partir du principe que des couples manifestant un haut potentiel de conflit et pourtant prêts à solliciter une aide professionnelle sont représentatifs de la population en général. Une autre étude se situe bien dans le cadre de la thématique, mais ne fournit pas les résultats ventilés par sexe; elle n'apporte donc rien à la problématique qui nous occupe. Enfin, la dernière des huit études qui ne travaillent pas avec le CTS et n'enquêtent pas seulement auprès des jeunes, est bien consacrée au thème de la violence domestique, mais au travers des bandes dessinées américaines des années 1950. Ici aussi, on ne peut guère envisager de transposer les résultats tels quels à l'ensemble de la population.

¹¹ Les études analysées par ARCHER (Psychological Bulletin 2000, 651, 651 ss) se basent dans 93 % des cas sur l'instrument d'enquête déjà mentionné, soit 76 études sur 82 (KIMMEL, Violence Against Women 2002, 1332, 1335). Par ailleurs, selon une observation de SAUNDERS (SAUNDERS DANIEL G., Are physical assaults by wives and girlfriends a major social problem? in: Violence Against Women 2002, 1424, 1439), FIEBERT mentionne plusieurs publications reposant sur une seule et même enquête (Sexuality and Culture 1997, 273, 273 ss). Autrement dit, les mêmes résultats sont présentés ou comptés à plusieurs reprises comme études.

¹² Les 55 études CTS et les 29 enquêtes auprès des jeunes examinées par FIEBERT (Sexuality and Culture 1997, 273, 273 ss) ont une quantité partielle commune de 13 études.

Il résulte de l'analyse effectuée par KIMMEL qu'il convient de remettre en question de façon critique la référence à de multiples études empiriques attestant d'une proportion élevée d'hommes victimes de la violence de leurs partenaires féminines. Les études de FIEBERT et ARCHER, souvent citées à cet égard, se limitent avant tout à des données provenant d'un centre de recherche bien précis (voir sections IV et VI) ou d'un échantillon composé exclusivement de jeunes adultes. Un petit nombre d'études ont été intégrées, dont les résultats n'apportent pas grand-chose à la problématique débattue ou ne sont pas significatifs.

IV. La recherche consacrée aux conflits familiaux de STRAUS ET AL.

Abordons maintenant les études qui, comme mentionné précédemment, travaillent avec l'instrument du Conflict Tactics Scale (CTS). Dans quel contexte est né cet instrument? Qu'entend-il recueillir comme données? Directeur de l'Institut de recherche consacrée à la famille de l'Université New Hampshire en Nouvelle-Angleterre, MURRAY STRAUS est l'un des créateurs du CTS¹³. Son groupe de recherche a développé cette mesure il y a trente ans afin d'étudier comment les membres d'une famille gèrent les *situations de conflits* telles qu'une dispute, une divergence d'opinion ou une confrontation.

Les études de STRAUS ET AL. ont vu le jour sur la toile de fond d'une prise de conscience que les actes agressifs et les agressions physiques manifestes constituent un comportement répandu et dans une large mesure *admis* dans la société américaine, ainsi que dans la famille. Pour STRAUS, les voies de fait – qu'elles soient banales et impulsives ou plus violentes – qui font partie du quotidien de la population grèvent lourdement la politique de prévention. Dans son approche théorique, il postule qu'il existe en principe un seuil pour les actes agressifs. Mais il suffit de dépasser ce seuil *une fois* pour qu'augmente la probabilité d'une nouvelle violence, sensiblement plus grave. Sur la base de ces considérations, STRAUS soutient qu'il faut refuser et condamner toute forme d'agressions physiques¹⁴. A son avis, ce sont précisément les «petits» abus physiques qui posent les jalons d'une attitude tolérante de la société envers la violence en général et constituent le point de départ pour une escalade vers une violence toujours plus grave, contribuant aussi, en tant que modèle négatif pour les enfants, à perpétuer le problème¹⁵.

STRAUS s'intéresse donc à saisir autant que possible toute forme d'actes agressifs sur le plan physique survenant dans le quotidien familial. Dans son approche, connaître la fréquence des voies de fait «allant de soi» et courantes ou des agressions physiques dans les familles est une base nécessaire afin de développer une prévention efficace pour une résolution plus pacifique des conflits. Pour saisir ces abus courants, souvent acceptés et guère considérés comme problématiques, le groupe de recherche entourant STRAUS a élaboré le Conflict Tactics Scale.

Le questionnaire original contient 19 questions comprenant trois modes d'action dans le traitement des conflits au sein de la famille, respectivement entre les partenaires: a) discuter rationnellement

¹³ Les deux autres principaux protagonistes des débuts de l'Institut de recherche sur la famille de New Hampshire sont RICHARD J. GELLES et SUZANNE K. STEINMETZ.

¹⁴ STRAUS insiste sur le fait qu'il n'entend pas minimiser, voire nier d'autres formes de violence, comme la violence psychique. Il motive par un point de vue moral le fait qu'il met l'accent sur les agressions physiques: *tout* abus corporel dans la famille équivaut à un crime («crime») et a des effets négatifs en particulier pour les enfants. Grandir dans un foyer où se produisent des violences, aussi minimales soient-elles, est néfaste (STRAUS MURRAY A., The controversy over domestic violence by women: a methodological, theoretical, and sociology of science analysis, in: ARRIAGA X./OSKAMP S. (eds.), Violence in intimate relationships, Thousand Oaks 1999, 17, 20 ss).

¹⁵ STRAUS MURRAY A., Physical assaults by women partners: a major social problem, in: Walsh M. R. (ed.), Women, men and gender: ongoing debate, New Haven 1997, 210, 218 s.

d'un conflit (trois questions), b) exprimer une agressivité verbale ou symbolique dans un conflit (sept questions) et c) réagir dans un conflit par des agressions physiques (neuf questions)¹⁶. Pour ouvrir l'horizon pour des situations normales et quotidiennes, l'interview sur le comportement face aux conflits débutait ainsi: «Même quand un couple s'entend bien, on n'est pas toujours du même avis, on se fâche avec son ou sa partenaire, on se dispute, peut-être simplement parce qu'on est de mauvaise humeur ou fatigué ou pour n'importe quelle autre raison. Ces divergences d'opinion peuvent se régler de différentes façons. Je vous lis différentes possibilités concernant ce que vous et votre partenaire faites quand vous vous disputez. Combien de fois au cours des douze derniers mois avez-vous vous-même ou votre partenaire fait telle et telle chose [les différents comportements possibles sont lus ici]?»¹⁷.

Depuis les premières études sur la recherche consacrée aux conflits familiaux réalisées dans les années 1970 aux Etats-Unis à l'aide de cet instrument, les résultats montrent des taux constamment identiques chez les femmes et les hommes en ce qui concerne les agressions physiques envers le ou la partenaire¹⁸. La symétrie entre les sexes reste la même quand on fait une distinction entre actes théoriquement insignifiants et abus graves¹⁹. Les résultats ont suscité de l'étonnement, de l'incrédulité, de l'opposition et aussi de la satisfaction. Ils ont provoqué un long débat scientifique et méthodologique – mené d'abord surtout en Amérique du Nord – qui, après s'être plutôt atténué là-bas, est repris et se poursuit en Europe. Les résultats des données recueillies à l'aide de l'instrument du CTS ne coïncident pas – et c'est bien là que réside le problème – avec les résultats fournis par les recherches se fondant sur les données de la police, de la justice et d'autres institutions. En outre, ils sont en contradiction avec les données obtenues en interrogeant les victimes et avec les informations que livrent l'activité des maisons pour femmes maltraitées et les recherches correspondantes. Toutes ces études aboutissent à une conclusion différente: elles montrent un rapport nettement asymétrique entre les sexes. La violence des hommes contre leur partenaire ou ex-partenaire féminine est nettement plus fréquente que celle exercée par les femmes envers leur partenaire ou ex-partenaire masculin.

Des conclusions contradictoires s'affrontent et incitent à prime abord à se demander: «Mais qui a vraiment raison?». Il serait, nous semble-t-il, plus constructif et plus éclairant de poser les questions suivantes: *quelles* observations s'opposent ici? *Qui* étudie *quoi*?

¹⁶ En anglais: «Reasoning», «Verbal/Symbolic Aggression» und «Physical Violence». (voir: www.nnfr.org/eval/bib_ins/STRAUS.html; consultation: 26 mars 2003). Le Conflict Tactics Scale a subi des modifications au fil des ans et a été étendu. Différentes versions du CTS sont aujourd'hui en usage.

¹⁷ STRAUS MURRAY A., Measuring intrafamily conflict and violence: The Conflict Tactics (CTS) Scales, in: STRAUS M. A./GELLES R. J. (eds.), Physical violence in American families. Risk factors and adaptations to violence in 8145 families. New Brunswick, NJ 1990, 29, 33 (traduction fidèle au sens, les auteures).

¹⁸ C'est en 1975 qu'a été menée aux Etats-Unis la première étude représentative à l'échelle nationale (National Family Violence Survey, NFVS), avec 2 143 couples mariés ou vivant en union libre. Répétée en 1985, l'étude comprenait un échantillon de 6 002 couples mariés ou vivant en union libre. Ces deux études ont livré un vaste corpus de données qui n'a cessé d'être analysé de façon différenciée dans diverses études partielles sur différentes questions et a servi de base à plusieurs publications. Voir STRAUS MURRAY A./GELLES RICHARD J./STEINMETZ SUZANNE K., Behind closed doors: violence in the American family, Newbury Park 1988 (1^e édition: 1980); STRAUS (note 15), 210, 210 ss; STRAUS (note 14), 17, 17 ss.

¹⁹ STRAUS (note 15), 210, 211.

V. «La violence en tant que comportement spontané face aux conflits » et «le comportement violent et dominateur systématique » ne sont pas la même chose

Nous savons maintenant à quelle fin le CTS a été développé et quel intérêt de recherche s'associe à cette méthode: il s'agit de prendre en considération autant que possible *tout* acte agressif sur le plan physique dans le quotidien familial, même les actes en grande partie «acceptés» dans la vie quotidienne comme comportement courant face aux conflits. L'objectif est d'obtenir une image aussi large que possible pour élaborer des mesures de prévention de la violence. S'agissant d'«études sur la violence dans les relations de couple », le phénomène ne peut être appréhendé à l'aide d'une seule orientation de la recherche. Il faut distinguer – comme nous l'exposerons plus en détail plus bas – *deux orientations*, qui ont chacune pour objet de recherche des événements différents et des formes de violence différentes. Une seule et même notion, celle de «violence domestique», sert toutefois à désigner ces deux manifestations différentes – ce qui est à la fois irritant et erroné.

Qualifier tout acte agressif sur le plan physique au sein du couple – qu'il soit l'oeuvre d'un homme ou d'une femme – de «violence domestique» ou violence du ou de la partenaire est tout aussi inapproprié que de mettre sur pied d'égalité un comportement violent et dominateur systématique, répété ou grave dans une relation de couple – exercé par un homme ou une femme – et l'acte, comparativement beaucoup moins problématique, dû à une explosion ou à une agression physique occasionnels. Nous sommes en présence de deux phénomènes ou de réalités de vie totalement distincts et nous devons apprendre à en tenir compte de façon différenciée – que ce soit dans la recherche, mais aussi dans la pratique et la politique.

Il faut faire une distinction nette entre comportement violent en tant que comportement spontané face à un conflit entre partenaires (1.) et comportement violent et dominateur systématique dans une relation de couple (2.).

1. *La violence en tant que comportement spontané face aux conflits entre partenaires*

On entend par violence en tant que comportement spontané face aux conflits adopté par les partenaires le fait que certains couples réagissent de temps en temps par une agressivité physique dans des situations de conflit et utilisent des comportements violents. JOHNSON qualifie cette forme d'abus de «common couple violence» (littéralement: violence classique/habituelle dans les relations de couple »)²⁰. Il s'agit de divergences d'avis et de désaccords comme en connaissent nombre de couples. Si un conflit aigu et verbal dégénère, la violence peut entrer en jeu, mais pas forcément.

Dans le contexte d'une dispute, la colère, le stress ou la frustration de l'un ou l'autre partenaire trouvent leur expression dans un (des) acte(s) de violence expressive, sans que cet abus ne place toutefois l'autre personne de façon systématique dans une position inférieure. C'est précisément pourquoi la violence en tant que comportement spontané ou induit par la situation de conflit est un comportement qui peut intervenir des deux côtés, de la part de la femme ou de l'homme. Il convient de relever que ces abus peuvent impliquer des actes de violence non seulement légers, mais aussi plus graves.

²⁰ Voir: JOHNSON MICHAEL P., Patriarchal terrorism and common couple violence: two forms of violence against women, in: Journal of marriage and the family 1995, 283, 283 ss. Depuis peu, JOHNSON utilise les termes de «situational couple violence», car il ne souhaite pas que la signification de «common violence» soit assimilée à «violence ordinaire» (Communication, 19 avril 2003). Nous avons traduit ces notions par «comportement spontané face au conflit» ou «comportement induit par une situation de conflit».

2. *Comportement violent et dominateur systématique de la part d'un partenaire du couple*

On entend par comportement violent et dominateur systématique le fait qu'un des partenaires au sein du couple devient violent, exerce de la violence et des menaces, a recours à des intimidations et à des comportements de répression, plaçant ainsi l'autre personne de façon systématique dans une position inférieure.

Le déséquilibre dans la relation entre partenaires constitue le contexte principal de ce type de violence, les agressions physiques et les formes de répression et de limitations non physiques de l'autre personne ne cessant d'être utilisées pour créer ou maintenir des positions asymétriques²¹. La problématique ne se limite pas à des situations occasionnelles de conflits, mais prend un caractère constant et systématique²². Les actes d'agression physique et les comportements de domination se renforcent mutuellement. Les abus englobent souvent un large spectre d'actes violents physiques *et* non physiques allant de légers à graves, qui constituent un véritable schéma de violence.

VI. Amalgames et éclaircissements

1. *Il ne faut pas tout confondre*

En comparant des chiffres provenant de diverses démarches de recherche, on court le risque de tout confondre. C'est pourtant un piège dans lequel ne cessent de tomber les médias, la politique, la science et la pratique. Tant JOHNSON que STRAUS, chercheur en conflits familiaux, rendent attentifs au danger d'une différenciation insuffisante²³.

STRAUS maintient que ses recherches, qui travaillent avec d'importants échantillons représentatifs, enregistrent avant tout des actes violents légers, survenant occasionnellement, alors que des formes graves ou chroniques, comme il les appelle, de violence sont nettement sous-représentées. «Paradoxalement, il s'agit précisément pour les types de violence qui *ne sont pas* recensés par des études représentatives des cas les plus lourds, de ces cas contre lesquels tout le monde aimerait faire quelque chose.»²⁴ Les études qui travaillent avec l'instrument de la recherche consacrée aux conflits familiaux, le CTS, ne prennent en compte que des types précis d'abus physiques dans les relations de couple. Elles renseignent sur la prévalence de la forme de violence que nous avons désignée comme «violence en tant comportement spontané face au conflit ou induit par la situation de conflit». Quand STRAUS ET AL. parlent d'épisodes de violence dans les relations de couple, ils font référence à ces formes d'agressions physiques sporadiques dans le contexte d'une dispute. Dans le langage familier, ces situations sont qualifiées de «faux pas».

²¹ Les formes de violence non physiques sont la violence psychique (insulter, humilier, menacer, déclarer l'autre fou, utiliser les enfants comme moyen de pression, endommager intentionnellement des objets, etc.), la violence sexuelle (contraindre à des actes sexuels, viol), la violence sociale (interdire les contacts, isoler sur le plan social, enfermer, etc.) et la violence économique (priver d'argent, interdire ou forcer à travailler); la violence physique signifie: frapper, donner des coups, étrangler, blesser avec un objet, etc.

²² JOHNSON utilise la notion de «intimate terrorism» pour le comportement violent et dominateur systématique (Communication, 19 avril 2003); il avait auparavant décrit le problème en faisant appel à la notion de «patriarchal terrorism» (JOHNSON, *Journal of marriage and the family* 1995, 283, 283 ss).

²³ JOHNSON, *Journal of marriage and the family* 1995, 283, 283 ss; JOHNSON MICHAEL P., Conflict and control: symmetry and asymmetry in domestic violence, in: BOTH ALLAN/CROUTER ANN C./CLEMETS MARI (éd.), *Couples in conflict*, Hilldale 2000, 95, 95 ss; STRAUS (note 15), 210, 215 s.).

²⁴ STRAUS (note 15), 210, 216 (traduction et italiques des auteures).

En revanche, les recherches de STRAUS ET AL., de même que d'autres études ayant une méthodologie comparable ne prennent pas en considération le «comportement violent et dominateur systématique». Autrement dit, elles laissent de côté la forme de violence qui se caractérise par des abus répétés, dont la gravité va souvent croissant et qui est en point de mire quand on parle de violence domestique. Le comportement violent et dominateur systématique entre plutôt en ligne de compte dans des recherches se consacrant spécifiquement aux actes de violence qui *ne* sont justement *pas* considérés comme une résolution courante ou éventuellement «tolérée» des conflits. Ce type fait partie de la violence recensée et discutée dans les investigations de la criminologie, lors de l'interrogatoire des victimes, dans des études basées sur les données fournies par la police et la justice, ainsi que dans les centres de consultation et les maisons pour femmes maltraitées. Dans ces contextes, les abus d'une extrême gravité dominent.

2. *Digression concernant les critiques émises envers la méthode du CTS*

Nous exposons les principales critiques formulées à l'encontre de la méthode du CTS. Compte tenu du fait que le CTS n'a pas été développé en vue de prendre en compte la violence domestique en tant que comportement violent et dominateur systématique, il ne paraît pas justifié de s'y attarder. Toutefois, comme cet instrument est souvent présenté dans le discours sur la violence en tant que comportement spontané face aux conflits et en tant que comportement violent et dominateur systématique, il est néanmoins important de connaître les points critiqués²⁵.

– Entrée en matière pour les questions du CTS: les questions sur les situations «normales» de dispute et d'éventuelles réactions d'agression physique peuvent desservir le but d'enregistrer la violence et le contrôle systématiques. Ce type de violence ne présuppose pas forcément une dispute. Une entrée en matière qui parle de la sécurité de l'individu est plus appropriée.

– Sélection des personnes interrogées: les études qui s'intéressent aux conflits familiaux n'incluent que des femmes et des hommes vivant actuellement dans une relation de couple. Ce cercle de personnes ne suffit pas à saisir les formes systématiques de violence. Les personnes ne vivant pas dans une relation de partenariat doivent aussi être prises en considération. C'est le seul moyen de recenser les abus et le contrôle exercés par des *ex*-partenaires séparés ou divorcés.

– Durée: Les études utilisant le CTS analysent, lors de l'interview, un laps de temps remontant à douze mois. La violence domestique est un schéma qui s'étend souvent sur plusieurs années.

– Formes de violence: Pour prendre en compte le comportement violent et dominateur systématique, il ne suffit pas de se limiter aux actes de violence physique. Ces études doivent aussi intégrer les actes de violence psychique, la violence sexuelle et le viol et les formes combinées, de même que les menaces et les intimidations.

– Conséquences de la violence: L'énumération des différents actes violents donne l'impression d'un instrument objectif de mesure. Mais un seul et même acte peut prendre des proportions différentes. Porter un coup à une personne pour l'écarter de son chemin n'a rien à voir avec le fait de la pousser de façon ciblée contre un mur ou un meuble; le CTS regroupe les deux choses sous «a poussé son ou sa partenaire». «Les mêmes» actes violents peuvent avoir des motifs et des conséquences différents²⁶: aucune blessure, des blessures légères, graves, voire fatales. Les calculs et la

²⁵ Sur les points soulevant la critique, voir notamment DOBASH R. EMERSON/DOBASH RUSSELL P., *Women, Violence and Social Change*, London/New York 1992, 275 ss; DEKESEREDY WALTER S./SCHWARTZ MARTIN D., *Measuring the extent of woman abuse in intimate heterosexual relationships: a critique of the conflict tactics scales*, 1998, Internet: www.vawnet.org/vnl/library/general/AR_ctscrit.html (consultation: 26 mars 2003); SAUNDERS, *Violence Against Women* 2002, 1424, 1424 ss.

²⁶ OSTOFF souligne ce fait dans le titre de son article en recourant à un jeu de mots qui paraphrase la citation connue de GERTRUDE STEIN «A rose is a rose is a rose» par: «But, Gertrude, I beg to differ, a hit is not a hit is not a hit»

comparaison des abus violents sont assez peu significatifs si le contexte et les conséquences demeurent non considérés. Les motivations et les conséquences doivent être incluses.

Depuis le milieu des années 90, le CTS2 de STRAUS ET AL. tient compte de quelques-uns des points évoqués. Les éléments concernant la violence physique et psychique ont été étendus et des questions sur la violence sexuelle ont été nouvellement introduites. De très nombreuses études n'utilisent pourtant que certaines parties du CTS et se limitent à la question: qui a frappé qui et à quelle fréquence? Certains scientifiques trouvent en outre indispensable d'intégrer aussi des éléments qualitatifs dans des sondages quantitatifs, les personnes interrogées pouvant formuler dans leurs propres mots leurs expériences et leurs incidences²⁷.

3. *Conséquences de la différenciation*

Compte tenu des questions et des démarches différentes poursuivies par les deux orientations de recherche – conflits familiaux, d'une part, et violence et contrôle systématiques, de l'autre – JOHNSON tire la conclusion que ces orientations «ont accès à des phénomènes de violence dans les relations de couple qui sont résolument différents et ne se chevauchent pratiquement pas»²⁸. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que leurs résultats divergent nettement. Les études basées sur les données sur le comportement violent et dominateur systématique montrent d'ordinaire un rapport asymétrique entre les sexes: les femmes sont plus fréquemment victimes de violence domestique que les hommes. En revanche, si l'on analyse la violence en tant que comportement spontané face aux conflits, les résultats mettent d'ordinaire en évidence une symétrie entre les sexes: les hommes et les femmes sont victimes dans une proportion analogue. Mais si l'on prend en compte les conséquences de ces situations de conflit, c'est-à-dire les *blessures* – un aspect qui pendant longtemps n'a pas toujours été étudié ou a été souvent laissé de côté lors de la réception de ces études –, les résultats des recherches consacrées aux conflits familiaux mettent aussi en évidence un rapport asymétrique entre les sexes. STRAUS constate dans ses analyses que les agressions des hommes contre leurs partenaires féminines se soldent six fois plus souvent par des blessures que lors d'agressions des femmes contre leurs partenaires masculins²⁹.

L'argument avancé par les défenseurs de la symétrie entre les sexes dans la violence domestique³⁰, selon lequel les vastes sondages effectués dans la population à l'aide du CTS explorent la face sombre et dévoilent la part des *victimes masculines* qui serait autrement restée cachée, n'est pas pertinent. D'une part, l'instrument d'analyse du CTS, comme exposé, n'est justement pas orienté vers les formes de violence et de contrôle systématiques; d'autre part, JOHNSON montre³¹ que les personnes concernées par la violence grave refusent de participer à ces sondages dans une proportion supérieure à la moyenne. Si l'on entend prendre en considération la face cachée de la

(OSTHOFF SUE, But, Getrude, I beg to differ, a hit is not a hit is not a hit. When battered women are arrested for assaulting their partners, in: *Violence Against Women* 2002, 1521, 1521 ss).

²⁷ DASGUPTA SHAMITA D., A framework for understanding women's use of nonlethal violence in intimate heterosexual relationships, in: *Violence Against Women* 2002, 1364, 1373 ss.

²⁸ JOHNSON (note 23), 95, 97 (Traduction des auteures).

²⁹ STRAUS (note 17), 210, 211.

³⁰ BOCK MICHAEL, Gutachten zum Entwurf eines Gesetzes zur Verbesserung des zivilgerichtlichen Schutzes bei Gewalttaten und Nachstellungen sowie zur Erleichterung der Überlassung der Ehewohnung bei Trennung, zuhanden Deutscher Bundestag, 2001, 6 s.; GEMÜNDEN JÜRGEN, Gewalt in Intimpartnerschaften, Gewalt gegen Männer, in: LENZ HANS-JOACHIM/MEIER CHRISTOPH (éd.), *Männliche Opfererfahrungen. Dokumentation einer Tagung der Evangelischen Akademie Tutzing, vom 1. bis 3. März 2002 in Heilsbronn, Tutzing Materialien No 88, Heilsbronn 2002, 49, 57 ss.*

³¹ JOHNSON (note 20), 283, 289 ss.

violence domestique, l'interrogatoire des victimes fait par les criminologues, qui *tient compte explicitement et exhaustivement du contexte social de proximité*, s'avère une approche adéquate³².

4. *Honte et souvenir dans la perspective genre*

Les défenseurs de la symétrie entre les sexes dans la violence domestique attirent en outre l'attention sur le fait que les hommes ont honte de rendre publique la violence qu'ils subissent de la part de leur partenaire féminine, alors que les effets d'une telle publicité sont plutôt positifs pour les femmes³³. A leur avis, cela a pour conséquence que les hommes, en raison de leur sentiment de honte, ont tendance à renoncer à faire état de la violence vécue, tandis que les femmes ont tendance à l'accentuer, car cela peut leur apporter des avantages. L'argument selon lequel les victimes masculines de la violence sont nettement sous-représentées dans les cas mis en lumière par la police et la justice, parce que le rôle de victime ne fait pas partie de l'image traditionnelle de l'homme et qu'ils n'annoncent de ce fait pas les abus, se réfère certes à une conception sexospécifique, mais reste unidimensionnel. KIMMEL montre que la perspective analytique de la recherche genre sur la situation des hommes et des femmes à la fois en tant qu'auteurs et victimes de violence dans la relation de couple rend aussi plausible d'autres interprétations³⁴. Le problème s'avère plus complexe que ne le fait penser la différenciation entre victime dite reconnue (femmes) et victime illégitime (hommes).

Quant à la situation de la victime féminine, il faut aussi, en s'appuyant sur des considérations de genre, souligner un potentiel important de honte chez les femmes. La norme sociale qui continue à être répandue, selon laquelle les femmes sont en premier lieu responsables de la vie familiale, du ménage et de la paix du foyer, rend souvent difficile pour les victimes féminines la reconnaissance qu'elles ne réussissent pas à maintenir le bonheur familial. Les femmes perçoivent cela comme une «défaillance». Elles ont plus de peine à s'exposer au grand jour et supportent donc parfois le comportement violent de l'homme ou bien tentent de le cacher, de sauver la face, de l'expliquer ou de le normaliser.

Un homme victime de sa partenaire féminine ne répond également pas aux attentes de la société. Comme par le passé, il existe une norme culturelle établie selon laquelle les femmes ne doivent pas

³² Voir notamment TJADEN PATRICIA/THOENNES NANCY, Full Report of the Prevalence, Incidence, and Consequences of Violence against Women. Findings from the National Violence Against Women Survey, National Institute of Justice, Washington 2000; BACHMAN RONET, A comparison of annual incidence rates and contextual characteristics of intimate-partner violence against women from the National Crime Victimization Survey (NCVS) and the National Violence Against Women Survey (NVAWS), in: Violence Against Women 2000, 839, 839 ss. Ce n'est que depuis les années 1990 que le NCVS-Survey (National Crime Victimization Survey in the USA), p. ex., accorde une attention particulière au thème de la violence dans le contexte social de proximité (voir BACHMANN, Violence Against Women 2000, 839, 841 ss). Les résultats de ces études signalent, de façon générale, des taux de violence nettement plus bas que les recherches consacrées aux conflits familiaux. En ce qui concerne l'évolution des études sur la violence domestique, voir WALBY SYLVIA, Comparing methodologies used to study violence against women, in: COUNCIL OF EUROPE (ed.), Men and violence against women. Proceedings of the seminar October, 7/8 1999. Strasbourg 2000, 11, 11 ss.

³³ Dans son expertise destinée au parlement allemand, BOCK écrit (note 30, 6 s.) que «la «mise à jour sur la place publique» présente à tous égards un gain pour les femmes, alors qu'elle est une catastrophe pour les hommes. On ne les croit pas, ils sont ridiculisés par les «experts» des deux sexes et par les juges, parce que (...) l'on pense habituellement, même si cette idée n'est pas pertinente sur le plan objectif, que la violence domestique est une violence masculine. Les hommes redoutent ce genre de victimisation secondaire et la perte d'une identité masculine respectable à leurs yeux et à ceux de leurs personnes de référence. Pour les femmes, il existe par contre un rôle de victime socialement reconnu. Leur «révélation» leur permet d'améliorer leur situation matérielle, psychique, sociale et juridique; c'est pourquoi elles choisissent la voie de la publicité par l'intermédiaire des «experts» et des tribunaux.»

³⁴ KIMMEL, Violence Against Women 2002, 1332, 1244 s.

frapper et qui veut que la violence ne fait pas partie du registre des actes féminins. Mais si une femme est violente, elle transgresse nettement la norme, cette transgression étant particulièrement enregistrée et perçue comme condamnable – par l'homme concerné, mais aussi par la femme elle-même et par son entourage.

S'agissant de leur situation en tant qu'auteurs, les femmes ont tendance à se souvenir de leurs propres actes violents, de *toute* atteinte à la norme en tant que transgression d'un interdit. La socialisation sexospécifique prévoit pour les hommes la possibilité de s'affirmer dans les situations les plus diverses de la vie. Par conséquent, les hommes ressentent leur situation en tant qu'auteurs comme une défaite, du fait qu'ils «doivent» user de violence à l'égard de la femme pour garder le contrôle d'une situation ou maintenir leur autorité³⁵. Il leur est difficile de s'avouer qu'ils n'arrivent pas à s'arranger autrement avec leur partenaire féminine. Tandis que cette situation conduit les hommes à sous-estimer plutôt leur propre violence, elle amène, en revanche, les femmes à surestimer leur propre violence.

VII. Débats actuels sur la violence et le sexe dans l'espace germanophone

Comme dans l'espace anglophone, la thématique de la violence contre les hommes au sein du couple suscite aussi la controverse dans l'espace germanophone. Au niveau socio-politique, on observe deux positions qui, bien que divergentes, défendent toutes deux avec véhémence le fait que les hommes sont tout autant concernés que les femmes par la violence domestique. Les deux lignes d'argumentation sont liées aux émotions³⁶. Il y a, d'une part, un «petit groupe d'hommes «lésés par le divorce» qui se comportent selon les valeurs associées à la masculinité»³⁷, partisans de façon offensive d'une symétrie entre les sexes sur le plan de la violence domestique et se servant de la thématique des hommes victimes de violence pour poursuivre avant tout des intérêts personnels. La caractéristique de cette argumentation est axée sur le rôle de la femme en tant que mère et épouse/partenaire, ainsi que sur son agressivité et son comportement violent. La symétrie entre les sexes est démontrée en se fondant essentiellement sur les études mentionnées précédemment en provenance des Etats-Unis. Egalement souvent citée, l'étude allemande de WETZELS ET AL. travaille aussi avec la méthode du CTS et dégage des taux de violence identiques pour les hommes et les femmes³⁸.

³⁵ Il y a aussi des hommes pour lesquels l'usage de la violence contre leur partenaire et les enfants fait partie de l'image de soi.

³⁶ Un exemple cité renvoie en toile de fond aux émotions et donne l'impression d'une «bataille rangée» autour des chiffres des victimes – comme si cela permettait d'aider la victime elle-même, qu'elle soit femme ou homme. Dans son expertise déjà mentionnée, BOCK (note 30, 5 ss) écrit, dans la section «La violence entre partenaires», que selon l'étude de WETZELS ET AL. au moins 214 000 hommes et 246 000 femmes ont été victimes, en 1991, en RFA d'actes graves de violence. Il est suggéré que l'auteur est le ou la partenaire de la victime. Comme le met en évidence l'examen des sources, cette supposition n'est pas pertinente. WETZELS ET AL. posent plutôt la question de savoir si *une personne quelconque dans la famille ou dans le ménage* a exercé des actes physiques d'agression envers la personne interrogée. En réalité, il s'est agi du ou de la partenaire, mais d'autres personnes interviennent aussi comme les frères, sœurs, parents, fils, gendres, filles, belles-filles, etc. de la personne interrogée (voir WETZELS PETER ET AL., *Kriminalität im Leben alter Menschen. Eine altersvergleichende Untersuchung von Opfererfahrungen, persönlichem Sicherheitsgefühl und Kriminalitätsfurcht. Ergebnisse der KFN-Opferbefragung 1992*, Stuttgart 1995).

³⁷ LENZ HANS-JOACHIM, *Diskussionsbeitrag zur Debatte «Gewalterfahrungen von Frauen – und Männern!? Ein neues Thema in der bundesdeutschen Frauen-, Männer- und Geschlechterforschung*, in: IFF-Info. Zeitschrift des Interdisziplinären Frauenforschungs-Zentrums, Bielefeld 2002, 79, 79 ss.

³⁸ WETZELS ET AL. (note 36).

Il existe, d'autre part, un large groupe d'intérêts qui a à coeur le thème de la symétrie de la violence. Le constat que les hommes peuvent aussi être victimes de la violence exercée par leur partenaire féminine donne l'occasion d'exercer une critique de fond sur les efforts déployés par la politique de l'égalité et le soutien des services et des institutions oeuvrant en faveur des femmes victimes de violence. La thématique est en particulier utilisée comme argument pour combattre les contributions financières et intellectuelles aux «revendications féministes»: des interpellations politiques remettent en question les centres d'intervention contre la violence domestique et dirigent aussi leurs attaques contre des révisions légales en cas de violence dans le contexte social de proximité³⁹.

Des questions d'ordre financier sont liées aux deux positions. Les critiques invoquent le fait que l'Etat engage des fonds publics et aide ainsi un seul sexe. Quand l'on consulte les écrits et publications disponibles et que l'on prend le pouls du débat, on constate que la voix des hommes «lésés par le divorce» et des personnes qui critiquent l'égalité ne cesse de trouver un large écho. Les médias tout particulièrement sont souvent prompts à apporter de l'eau au moulin, en rapportant, sans les remettre en question, des messages à caractère sensationnel⁴⁰.

Dans ces positions véhémentes ou ces rapports qui revendiquent le sensationnel, les victimes, c'est-à-dire tous ces hommes qui ont effectivement vécu la violence domestique ou qui continuent à la subir, restent curieusement dans l'ombre. Leurs expériences sont rarement au premier plan et n'éveillent jamais ou presque de l'empathie de la part de leurs défenseurs. Des sentiments négatifs envers les femmes tendent, au contraire, à se manifester. Il semble que certains se rebellent contre le fait que des fonds publics ont pu être mis à disposition des femmes victimes de violence et que des évolutions se préparent sur le plan légal, visant à mieux prendre en compte la situation de la victime de violence au sein du couple. Relevons cependant que ces lois ont une formulation épiciène et valent donc pour les victimes des deux sexes.

Les attitudes et les propos qui s'expriment dans les positions que nous venons d'évoquer aboutissent à la conclusion absurde qu'il faut cesser de soutenir les institutions pour les femmes victimes de violence et les efforts déployés sur le plan institutionnel pour des relations d'égalité entre les sexes puisqu'il existe aussi des hommes victimes de violence. C'est pourtant la conclusion contraire qui paraît logique: des ressources sont nécessaires pour traiter les deux problématiques.

Dans les milieux spécialisés, on assiste néanmoins aux premières tentatives d'aborder les choses sous un angle autre que celui du comportement de pouvoir le plus souvent masculin aux dépens de la victime. Ces ballons d'essai émanent surtout de cercles qui disposent d'expériences de recherche et de pratique avec des victimes féminines et masculines et s'efforcent de rassembler les connaissances. Les efforts allant dans ce sens dans l'espace germano-phone sont encore récents et proviennent jusqu'ici avant tout d'Allemagne. Plusieurs rencontres axées sur la thématique des hommes victimes de violence se sont déroulées récemment.

³⁹ BOCK (note 30).

⁴⁰ Ainsi, les chiffres figurant dans l'étude mentionnée de WETZELS ET AL. (note 36) réapparaissent, par exemple, dans le supplément hebdomadaire d'un quotidien suisse (DAS MAGAZIN, n° 11, 2003, 25). A relever qu'une coquille change le nombre de victimes de quelques milliers et que la sémantique fait croire que M. BOCK a mené l'étude en question. Le contexte suggère comme auteur de violence la ou le partenaire de la victime – ce qui est inexact, comme exposé dans la note 36, mais vise manifestement à désigner les femmes comme donnant des coups. Voir aussi HOFFMANN, qui s'empare de la thématique avec un goût agaçant pour l'épate et sans apporter d'éclairage nouveau ni du point de vue des femmes auteures de violence, ni de celui des victimes masculines (Hoffmann Arne, Wenn Männer einstecken. Häusliche Gewalt – ein geschlechtsneutrales Problem?, in: Psychoscope, la revue de la Fédération suisse des psychologues FSP, 2002, 10, 10 ss).

La FONDATION HEINRICH-BÖLL a intitulé son colloque d'octobre 2001 «Homme ou victime?». Ce titre implique une question importante: ces deux termes, homme *et* victime, vont-ils ensemble ou un homme cesse-t-il d'être homme quand il est victime?⁴¹ Un colloque organisé par l'Académie évangélique Tutzing poursuivait le débat en mars 2002. Le titre ne comporte cette fois pas de point d'interrogation, mais adopte une formulation claire: «Le vécu des victimes masculines»⁴². Le thème a en outre été repris par la revue du Centre interdisciplinaire de recherche consacrée aux femmes de l'Université de Bielefeld⁴³. Elle consacre à cette thématique sa rubrique «Débats actuels» et intitule les contributions «Expériences de la violence faites par les femmes – et les hommes!? Un nouveau thème dans la recherche allemande consacrée aux femmes, aux hommes et au genre». Le titre contient trois signes de ponctuation; ils indiquent qu'un nouveau thème cherche à capter l'attention et à trouver une classification. Ce recueil de contributions écrites a eu pour suite, en novembre 2002, un colloque, et il est prévu de poursuivre les débats autour du thème des victimes masculines. L'article intitulé «Expériences de la violence faites par les hommes et les femmes», paru dans l'ouvrage sur le thème «Sexe, santé et maladie» documente aussi le rapprochement et les échanges entre les domaines de recherche «Violence contre les femmes dans le contexte social de proximité» et «Vécu masculin de la violence»⁴⁴. Le titre révèle déjà qu'il s'agit du savoir sur le vécu *des deux sexes* – ce que soulignent encore les indications concernant les deux auteurs: une scientifique dans le domaine de la violence contre les femmes et un scientifique issu du récent domaine de la recherche consacrée aux hommes. Tous deux font aussi explicitement ressortir le fait que dans ce premier essai ce sont non seulement deux auteurs, mais aussi deux «discours [qui se rencontrent], nés chacun indépendamment de l'autre dans un temps donné»⁴⁵.

Le premier pas est fait, et la volonté de créer de nouvelles alliances semble exister. On peut dès lors espérer que le thème des hommes victimes de violence cesse d'être utilisé principalement à l'encontre des progrès acquis et pour jeter le discrédit sur le thème des femmes victimes de violence.

VIII. Perspectives

Dans l'état actuel des connaissances, où se situent les priorités pour la recherche, la pratique et la politique?

L'étude du *vécu masculin de la violence* requiert au premier chef d'aborder ce domaine à l'aide d'une différenciation objective. Le fait que les hommes sont bien plus fréquemment victimes d'actes de violence à l'extérieur de leur foyer que dans le cadre domestique et qu'ils sont aussi

⁴¹ HEINRICH-BÖLL-STIFTUNG (éd.), Mann oder Opfer? Dokumentation einer Fachtagung der Heinrich-Böll-Stiftung und des «Forum Männer in Theorie und Praxis der Geschlechter-verhältnisse», 12/13 octobre 2001, Berlin 2002.

⁴² LENZ HANS-JOACHIM/MEIER CHRISTOPH (éd.), Männliche Opfererfahrungen. Dokumentation einer Tagung der Evangelischen Akademie Tutzing vom 1. bis 3. März 2002 in Heilsbronn, Tutzinger Materialien No 88, Heilsbronn 2002.

⁴³ IFF-Info (éd.), Aktuelle Debatte: Gewalterfahrungen von Frauen – und Männern!? Ein neues Thema in der bundesdeutschen Frauen-, Männer- und Geschlechterforschung, in: IFF-Info Zeitschrift des Interdisziplinären Frauenforschungszentrum Universität Bielefeld, Bielefeld 2002, 72, 72 ss.

⁴⁴ HAGEMANN-WHITE CAROL/LENZ HANS-JOACHIM, Gewalterfahrungen von Männern und Frauen, in: HURRELMANN KLAUS/KOLIP PETRA (éd.), Geschlecht, Gesundheit und Krankheit: Männer und Frauen im Vergleich. Berne 2002, 460, 460 ss.

⁴⁵ HAGEMANN-WHITE CAROL/LENZ HANS-JOACHIM (note 44), 460, 460.

majoritairement victimes de la violence exercée par des hommes⁴⁶, conduit à la compréhension théorique et méthodologique qu'il faut d'emblée interpréter de façon large les recherches consacrées au vécu masculin de la violence. LENZ subdivise ces expériences en quatre domaines, préférant le terme de «blessures» à celui d'«expériences de violence»: blessures des jeunes (sur le plan physique, psychique, sexuel, prostitution, pornographie, circoncision), blessures dans le quotidien des hommes (lésions corporelles, abus sexuels, monde du travail), blessures dans les communautés de vie (relations intimes hétérosexuelles, relations homosexuelles, hommes âgés), blessures infligées en tant qu'expression de l'exclusion sociale et de destruction (homophobie, étrangers, prisons, homes pour personnes âgées, tortures, guerres).⁴⁷

Il s'avère que la violence exercée par la partenaire féminine constitue pour les hommes un domaine d'expérience parmi d'autres qui impliquent pour eux un potentiel de violence et de blessure. Il y a lieu de tenir compte de cette dimension lorsqu'on étudie la situation de victime des hommes. On ne peut pas mettre les mêmes accents que pour les victimes féminines, qui sont en majorité victimes de violence domestique.

Un autre axe de recherche s'oriente vers les *femmes qui exercent de la violence au sein du couple*. La revue «Violence Against Women» a récemment consacré trois cahiers à ce thème⁴⁸. Les différentes contributions révèlent, d'une part, qu'il s'agit ici aussi d'un tabou et, de l'autre, que certains aspects sont mis à jour et que des études qualitatives se consacrent surtout à ce thème.

En matière de violence – dans les relations de couple et hors de ce cadre – il appartiendra à l'avenir à la *recherche genre* d'apporter une contribution importante. KIMMEL décrit cette exigence en usant d'une formule lapidaire «Bringing gender into the equation»⁴⁹, signifiant par là que le sexe social en tant que valeur culturelle joue un rôle central dans la thématique de la violence. A ce jour, la violence individuelle, mais aussi structurelle n'est, en règle générale, pas étudiée dans une optique genre, mais fait dans une certaine mesure abstraction du sexe, en partant de «l'être humain en tant que tel». Même quand il s'agit de réunir et de comparer diverses formes de violence, une approche différenciée et sexospécifique revêt une extrême importance, comme exposé plus haut de façon exhaustive.

Au niveau du *travail pratique* avec les victimes masculines, il est capital qu'elles trouvent de l'empathie, qu'elles soient reconnues dans leur situation spécifique accablante et qu'elles reçoivent

⁴⁶ L'enquête réalisée par le Département de justice américain auprès des hommes et des femmes révèle que les hommes sont dans 60 % des cas victimes d'une personne qui leur est totalement étrangère (femmes: 14 %); dans 32 % des cas, l'auteur appartenait au cercle des familiers (femmes: 17 %); dans 7 % des cas, la victime masculine est parente avec l'auteur (femmes: 9 %) et dans 18 % des cas, la partenaire, l'ex-partenaire ou le ou la (ex-) partenaire du même sexe (femmes: 76 %) sont responsables de la violence infligée à la victime masculine. Comme il existe des victimes multiples, le total se situe chaque fois au-dessus de 100 %; voir TJADEN/THOENNES (note 32), 46 s.

⁴⁷ Voir LENZ HANS-JOACHIM, Die Verletzungen von Männern und die Maske der Scham, in: LENZ HANS-JOACHIM/MEIER CHRISTOPH (éd.), Männliche Opfererfahrungen. Dokumentation einer Tagung der Evangelischen Akademie Tutzing vom 1. bis 3. März 2002 in Heilsbronn, Tutzing Materialien No 88, Heilsbronn 2002, 7, 11 ss; LENZ HANS-JOACHIM, Entweder ist jemand ein Opfer. Oder er ist ein Mann, in: männer.be. Zeitschrift des Vereins «Männer unterwegs mit Männern» der Berner Männerbewegung für Autonomie und Partnerschaft von Männern und Frauen, Berne 2002, 9, 9 ss; le Ministère allemand de la famille, des personnes âgées, des femmes et des jeunes soutient, depuis fin 2002, une étude pilote sur le thème de la violence contre les hommes, dirigée notamment par HANS-JOACHIM LENZ (www.gewalt-gegen-maenner.de; consultation: 1^{er} mai 2003). Des experts en matière de violence dans le contexte social de proximité sont représentés dans le comité consultatif.

⁴⁸ RENZETTI CLAIRE M. (ed.), Violence Against Women. Special Issues: Women's Use of Violence in Intimate Relationships, Thousand Oaks/London/New Delhi 2002/3.

⁴⁹ KIMMEL, Violence Against Women 2002, 1332, 1344.

l'aide appropriée. Il faut prendre au sérieux et protéger les victimes masculines – comme les victimes féminines. Toutes deux ont droit à la même empathie et les unes ne doivent pas être (de nouveau) utilisées au détriment des autres. Précisément dans le travail pratique, les hommes ont souvent des résistances considérables pour reconnaître les victimes masculines et pour leur apporter une aide adéquate. A ce jour, ce sont en majorité les travailleuses sociales qui décèlent les cas de victimes masculines⁵⁰.

S'agissant des victimes de la violence au sein du couple, la *politique* est placée à moyen terme face à de nouveaux défis. Elle ne peut se contenter de répondre: puisque l'on prend progressivement conscience de l'existence des victimes masculines, il n'est pas nécessaire, ni possible désormais de poursuivre ou de soutenir financièrement l'aide indispensable, acquise de haute lutte, en faveur des femmes et de leurs enfants victimes de violence domestique. Sa réponse ne peut pas non plus être de répartir à l'avenir les modestes ressources actuellement allouées aux institutions pour les femmes. La question de la violence exercée contre les hommes ne diminue pas celle vécue par les femmes. Au niveau politique aussi, il n'est pas question de se servir d'un sexe contre l'autre – des tentatives que l'on observe pourtant, comme exposé plus haut. En matière de vécu des victimes masculines, il faudrait plutôt se demander si ou quelles institutions spécifiques et quelles offres de soutien sont nécessaires pour les victimes masculines et quels moyens doivent être engagés à cet effet.

Résumé: L'article décrit la controverse autour de la symétrie ou de l'asymétrie entre les sexes lors de violence domestique et révèle: a) que le phénomène du «comportement spontané face à une situation de conflit» doit être impérativement distingué du phénomène du «comportement violent et dominateur systématique», résumé par les termes de violence domestique, si l'on entend clarifier les choses et b) que la thématique de la violence contre les hommes est utilisée à mauvais escient pour remettre en question les revendications de l'égalité et les ressources correspondantes et c) que des recherches fouillées sur la violence exercée contre les hommes qui adoptent une approche genre font à ce jour défaut.

⁵⁰ HAGEMANN-WHITE/LENZ (note 44), 460, 475 s.